

Mouvement national à gestion déconcentrée des personnels enseignants, d'éducation, d'orientation et psychologues de l'éducation nationale du second degré - phase intra-académique - rentrée 2021. Préférences des TZR

La présente circulaire a pour objet de préciser les modalités de formulation des préférences TZR des personnels enseignants du second degré, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale pour la rentrée scolaire 2021, en application des textes mentionnés en référence.

Les agents concernés sont

- uniquement les agents titulaires d'une zone de remplacement (ZR) dans l'académie qui souhaitent changer d'établissement de rattachement, (pas de demande à faire si vous souhaitez conserver votre établissement de rattachement)
- et les agents nommés sur une ZR lors du mouvement intra 2021.

Lire la suite en téléchargeant les documents ci joints

Trier par : ▼

Ordre : ▼

Appliquer le filtre



[Phase intra TZR 2021 : Annexe 3](#)

1 fichier·s 49.75 KB

[Télécharger](#)



[Phase intra TZR 2021 : Annexe 2](#)

1 fichier·s 71.00 KB

[Télécharger](#)



[Phase intra TZR 2021 : Annexe 1](#)

1 fichier·s 24.97 KB

[Télécharger](#)



[Phase intra TZR 2021 : La circulaire](#)

1 fichier·s 55.69 KB

[Télécharger](#)

**Jean-Rémi GIRARD RT FRANCE 27
05 2021 Des fonds pour les**

enseignants

[A](#)

Courrier intersyndical SNALC, CGT, FO, FSU, SGEN, SUD, UNSA

COURRIER INTERSYNDICAL AUX PARLEMENTAIRES



Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Les organisations syndicales signataires souhaitent attirer votre attention sur la situation de l'école, déjà structurellement sous dotée, après un an et demi de crise sanitaire. En conséquence, elles demandent un collectif budgétaire afin de corriger dès à présent le budget de l'Éducation nationale et de l'enseignement agricole public, insuffisant pour répondre aux besoins, et de préparer la discussion budgétaire de 2022 dans une perspective d'investissement massif dans l'éducation.

Les besoins créés par plus d'une année scolaire de fonctionnement du système éducatif perturbé par l'épidémie de Covid-19 sont énormes.

Nous demandons dans l'immédiat et en urgence les moyens d'assurer les remplacements et de faire face aux contraintes des protocoles sanitaires. Avec seulement quelques recrutements de personnels contractuels et d'AED, le ministère n'en a pas donné les moyens suffisants.

Le remplacement continue à ne pas pouvoir être assuré correctement et on demande aux personnels en place d'en faire toujours davantage. Nous demandons a minima le réemploi des contractuels recrutés dans le cadre de la crise sanitaire.

Par ailleurs, il est inacceptable que la rentrée 2021 se prépare toujours avec des moyens humains insuffisants particulièrement du fait de la suppression de 1800 emplois dans les collèges et lycées. Nous demandons des créations de postes d'enseignantes et d'enseignants, de Psy-EN, de personnels administratifs, techniques, santé et sociaux, vie scolaire dans les écoles, les établissements et les services pour la rentrée de septembre, pour annuler les fermetures de classes et de postes, pour répondre aux inégalités qui se creusent, pour améliorer les conditions d'études et l'accompagnement des élèves afin que les conséquences de la crise sanitaire ne reposent pas sur la jeunesse, et pour pouvoir anticiper une possible poursuite de la crise sanitaire.

Concernant les besoins de rénovation du bâti et d'équipement (travaux d'adaptation des locaux pour une meilleure aération, équipement en capteurs de CO2 ou en purificateurs d'air, etc.), le gouvernement doit agir en ce sens avec les collectivités territoriales et mobiliser le plan de relance. L'école ne pourra fonctionner, à court et à long terme, sans moyens supplémentaires. Nos organisations syndicales considèrent qu'en l'état, le budget de l'Éducation nationale et de l'enseignement agricole public ne sont pas à la hauteur de l'ambition éducative qui devrait être celle de la nation.

Nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs les parlementaires, en l'expression de nos salutations respectueuses.

DECLARATION CAPA 4 MAI 2021 SNALC

Avons nous eu tort de nous opposer au PPCR ?

Principe du mérite mis en avant: Des collègue qui passent d'échelon en échelon à l'ancienneté avec une seule augmentation d'un an à 2 échelons à la classe normale !

Des professeurs privés de visite de carrière au 9ème, trop anciens et discriminés car ne pouvant pas contester un avis au mieux Très Satisfaisant, jamais Excellent!

Une formation tout au long de la carrière ! Des perspectives d'évolution professionnelle ! Où sont-elles? Au lieu de cela, une pression accrue sur le professeur de plus en plus soumis aux hiérarchies intermédiaires, dégradé dans son autorité, sommé de taire son désaccord et de communier aux réformes en avalanche, dont les augmentations indiciaires du PPCR et la classe exceptionnelle, miroir aux alouettes qui a vu une vingtaine de promotions perdues l'an dernier faute de promovables au 1er vivier non reversées dans le second, n'ont rien changé à la crise du recrutement et au gel du point d'indice.

Car ce sont les traitements du professeur qui doivent changer, évoluer, être revalorisés, financièrement et dans leur identité professionnelle. Le préserver et savoir l'entourer quand il subit les affres de la violence, l'encourager quand des classes sont trop hétérogènes et dures à gérer. Est-ce cela que l'on voit dans les rendez vous de carrière ?

Votre tableau, ici présenté est le reflet du PPCR ! Cachons les imperfections, taisons les souffrances et surtout pas de vague! Aucune contestation d'avis au 6ème ! Tiendrez vous compte de la remise en cause de l'évaluation des items quand elles ne reflètent pas une impartialité indispensable à cette dernière ? Peut-on laisser ces rendez-vous de carrière se transformer en règlement de compte ? Allons nous nous borner à faire correspondre les items et l'avis final ? Qu'entendrions-nous si nous évaluons avec si peu de bienveillance nos élèves ? Les choses vont elles si bien dans nos EPLE ? Aucun risque psycho social en vue ? Aucun abus de pouvoir ? Aucun épuisement professionnel ?

Nous priver de CAPA, nous exclure des avancements des personnels est une faute grave, dont le but est, à n'en point douter l'affaiblissement de la défense des personnels qui est notre mission, en tentant d'affaiblir l'action des syndicats. Le musellement d'une profession dont l'essence est l'enseignement de l'esprit critique est un danger que nous combattons toujours !

Je vous remercie

Jérôme MOTET SNALC

Jean Rémi GIRARD RMC
19-03-2021

AU SNALC, PAS D'IMPASSE SANITAIRE!

AU SNALC,

PAS D'IMPASSE SANITAIRE!

Communiqué de presse publié le 23 juillet 2021

Par [Jean-Rémi GIRARD](#), président du SNALC

Le **SNALC**, syndicat représentatif indépendant et apolitique, a porté avec clarté auprès du ministère et ce matin encore à l'Élysée la parole des personnels au sujet de la rentrée.

Pour le **SNALC**, le « *pass sanitaire* » n'est pas adapté à l'École. Nous l'avons dit à l'ensemble de nos interlocuteurs, et actons qu'il n'est pas prévu de l'y imposer. Nous rappelons que nous sortons d'une période durant laquelle les personnels de l'Éducation nationale ont dû régulièrement s'adapter du jour au lendemain, et ont porté le système éducatif à bout de bras, sans jamais bénéficier d'une priorité vaccinale que le **SNALC** réclamait dès le début pour nos personnels après la vaccination des soignants. L'imposer aujourd'hui avec autoritarisme, de façon directe ou détournée, serait tout autant contreproductif.

Nous invitons simplement les personnels volontaires, indépendamment de ce que pensent les politiques et sans arrière-pensée, à ne pas attendre la rentrée pour se lancer dans le processus de vaccination.

Nous continuerons de privilégier l'information et la pédagogie. Nous continuerons d'informer les personnels de façon complète et rapide. Nous saurons également prendre nos responsabilités chaque fois que la situation l'exigera, comme nous l'avons déjà fait au printemps 2020 ou en novembre dernier. Mais nous refuserons de participer à toute forme de division.

Le **SNALC** attend enfin la parution des différents « scénarios » pour 2021-2022, qui devrait intervenir très prochainement. Nous ne pouvons nous permettre une nouvelle année marquée par le manque d'anticipation : il en va de la santé physique et mentale des élèves et étudiants, de leurs familles, et des personnels.

Contingents classe exceptionnelle et échelon spécial

Contingents classe ex Réunion

Certifiés

Vivier 1: 80

Vivier 2: 14

PLP

vivier 1: 28

Vivier 2: 7

PEPS

vivier 1 :9

Vivier2: 1

CPE

vivier1: 3

Vivier2: 1

Contingents échelon spécial Reunion

Certifiés 21

Plp 7

CONTRACTUELS ENSEIGNANTS, CPE, PSY EN : DES NON RENOUVELLEMENTS À FOISON

Alerté par de nombreux adhérents et sympathisants, le **SNALC** condamne le non renouvellement de milliers de contractuels enseignants, CPE, Psy EN en CDD sur des contrats à l'année, à la rentrée de septembre 2021.

Si 673 contractuels en CDD (dont 240 en mathématiques) ont été informés par le rectorat de Versailles qu'ils ne seraient pas renouvelés sur des affectations à l'année, ils sont plus de 2300 à connaître le même sort dans l'académie de Créteil !

Par ailleurs, on notera que beaucoup de ces contractuels non renouvelés étaient, compte tenu de leur ancienneté de service proche des 6 années, sur le point d'obtenir un CDI.

Immédiatement contactés par le **SNALC**, les rectorats de ces deux académies évoquent une baisse des besoins d'enseignants pour différents motifs : les réformes de la voie générale et technologique et de la voie professionnelle, l'introduction de l'alternance pour la préparation des concours d'enseignants, l'augmentation du nombre de postes de titulaires et de stagiaires...

Or, les contractuels de Versailles et Créteil ne seront pas les seuls touchés par les affres et l'ignominie d'une précarité institutionnalisée par une administration aussi inhumaine que profiteuse.

Par conséquent, ce matin en Comité Technique Ministériel, le président national du **SNALC**, Jean-Rémi GIRARD, a alerté le ministère sur ces non renouvellements, et le DGRH s'est engagé à regarder ce qui se passe sur les contractuels.

Certes, les contractuels en CDD ne disposent pas d'un droit au renouvellement de leur contrat, et par conséquent cette décision n'a rien d'illégal. Toutefois, notre ministère ne peut pas traiter ainsi ces personnels dont les missions et compétences sont indispensables au fonctionnement de notre école. La pandémie qui sévit depuis plus de 18 mois n'a d'ailleurs pas manqué de nous rappeler leur rôle crucial dans la continuité du service public d'enseignement.

Puisque notre institution fait de la bienveillance et de la reconnaissance son cheval de bataille, le **SNALC** demande qu'elle commence par l'appliquer à ses contractuels enseignants, CPE, Psy EN en les renouvelant tous à la rentrée, au lieu de les traiter comme de vulgaires kleenex !

Contacts :

Philippe Frey, vice-président national du SNALC contractuels@snalc.fr

06 19 08 00 81

Danielle Arnaud, secrétaire nationale chargée des contractuels

contractuels@snalc.fr 06 75 35 21 10

BACCALAURÉAT : DES FAUTES GRAVES !

BACCALAURÉAT : DES FAUTES GRAVES !

Communiqué de presse publié le 8 juillet 2021

Par **Jean-Rémi GIRARD**, président du SNALC, et **Sébastien VIEILLE**, secrétaire national du SNALC chargé de la pédagogie

Au *Conseil Supérieur de l'Éducation* de ce jour, le ministère a présenté et fait passer sa réforme du baccalauréat général et technologique, qui instaure 40% de contrôle continu (bulletins), et fragilise les options en mettant fin à la règle qui faisait que seuls les points au-dessus de la moyenne étaient comptabilisés.

Pour le **SNALC**, c'est une faute envers les professeurs, qui s'inscrit dans une politique qui vise à nous fragiliser et à épuiser la profession. Après la suppression du paritarisme, l'imposition d'une seconde heure supplémentaire sous-payée ou encore la pseudo-revalorisation coup de com', c'est une nouvelle attaque, portée avec le soutien tout aussi fautif d'organisations supposées vous protéger.

C'est ainsi que le ministère a repris, sans le présenter au vote, un amendement du syndicat des enseignants de l'UNSA imposant que votre évaluation soit discutée en conseil d'enseignement, soumise à une validation en conseil pédagogique et scrutée par les représentants de parents et d'élèves au conseil d'administration.

Face aux tensions et pressions qui risquent de s'accumuler, le **SNALC** sera aux côtés des professeurs qui seraient remis en cause. Il vous fournira toutes les munitions pour vous défendre à la rentrée prochaine.

La Quinzaine Universitaire N°1455 est en ligne

La Quinzaine Universitaire N°1455 est en ligne

Cliquer sur l'image ci-dessous pour télécharger ce numéro :



ÉDITO : LA RENTRÉE DES CASSES

Après les attaques violentes contre le paritarisme des années précédentes, il ne manquait plus que d'attendre la fin de l'année scolaire pour s'attaquer au baccalauréat. Un petit coup de Pierre Mathiot au Sénat pour tester la température de l'eau, accompagné de l'inénarrable SNPDEN, le syndicat des personnels de direction qui vous veut du bien (au ministère, pas aux personnels) ; un simulacre de dialogue alors que les décisions sont déjà prises ; et on finit par l'habituelle communication orwellienne, en disant « bonjour à l'expression des passions, aux approfondissements, à l'exigence ». À deux doigts de nous expliquer que ce n'est pas moins de bac, mais mieux de bac... Il faut dire que depuis que l'on a lu le ministre indiquer qu' « en ouvrant techniquement et psychologiquement les chakras, nous créons les possibilités d'une transformation autoréalisée du système », on se

demande si c'est encore Jean-Michel Blanquer qui communique, ou bien Skippy le grand gourou [\[Lire la suite\]](#)

Recours pour les stagiaires nouvellement affectés

Les stagiaires nouvellement affectés dans une académie souhaitant faire un recours peuvent le faire en suivant le lien dans le message les informant de leur affectation.

Voici ce lien si nécessaire :

<https://formulaire.recours-mvt2.orion.education.fr/demarches-colibris-disponibles/demande-de-revision-a-l-issue-de-l-affectation-des-laureats-des-concours-du-second-degre/>

Le délai est de 2 mois à la date de réception de l'affectation.

Il n'est pas possible de demander à être suivi par une organisation syndicale. En revanche, le snalc peut vous accompagner dans cette démarche.

Guillaume LEFEVRE
Président SNALC Réunion/Mayotte
Secrétaire National à l'Enseignement Professionnel
0692611646

Avis classe exceptionnelle

Les enseignants peuvent consulter les avis des évaluateurs sur IPROF, pour [l'accès à la classe exceptionnelle pour les corps des certifiés , PEPS, CPE et PSY EN.](#)

Réforme du Bac: Arrêtez votre cinéma!!!

Résultats hors classe

Les résultats des promotions relatifs aux TA hors classe des corps des certifiés, des PLP, des CPE, des PEPS et des Psy-En sont consultables par les enseignants dans leur espace via le logiciel I-PROF.

Barres mouvement intra-académique 2021

Les barres du **mouvement intra-académique 2021** sont en ligne



[Barres mouvement intra-académique 2021](#)

1 fichier·s 69.13 KB

[Télécharger](#)